L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 17 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI 17 JANVIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

"Opera Guarantee Association" Limited.

Il doit et la nécessité d'une saison d'opéra est un fait établi par le goût artistique de la population de la Nouvelle-Orléans. A la fin de chaque exploitation les exigences sont telles qu'il devient indispensable de se procurer une direction compétente et un appui sérieux. L'expérience a démontré qu'avec une garantie sérieuse, l'on peut engager les meilleures artistes à des conditions favorables et augmenter le nombre des abonnés.

La saison la plus fructueuse depuis la réorganisation, a été celle entreprise par M. Harry T. Howard, sous son propre responsabilité. Pareille charge, dont il est question plus haut, est trop lourde pour être assumée par un seul individu, et cela pour le bien public, et aux prix auxquels les habitués de l'Opéra sont accoutumés, le profit en perspective n'est pas assez grand pour tenter un directeur responsable au point de vue commercial. Cependant nous voulons une troupe et une mise en scène de premier ordre; fait qui ne peut être accompli que par une association responsable.

Conséquemment on a proposé d'organiser le "Opera Guarantee Association", association composée de 400 membres, chacun étant responsable d'une somme de $100 ou d'un montant moindre au cas d'un déficit. Il ne sera pas nécessaire de faire appel pour aucune partie de la dite somme que s'il y a déficit, ce qui n'est pas probable, car l'appui des 400 membres de l'Association et de leurs amis suffire pour assurer la réussite.

L'Association nommera un Conseil de Direction qui aura le contrôle absolu des finances de l'exploitation—s'assurera un directeur,—prendra les mesures nécessaires pour se procurer un abonnement libéral,—fixera les prix d'entrée,—prendra des arrangements pour donner des représentations supplémentaires et un bal d'opéra; si la chose n'a jugée indispensable pour augmenter les revenus de la saison théâtrale.

Cette garantie devient donc nécessaire; cependant aucune promesse ne peut être faite d'avance, mais ce sera le but des Directeurs de l'Association d'éviter de faire appel pour aucune partie de la dite souscription et de pourvoir à une rémunération spéciale en faveur des souscripteurs en reconnaissance de leur appui. *Le personnel* du Comité d'Organisation étant parmi les soutiens les plus enthousiastes du nouveau lyrique, assure le succès de cette combinaison.

Cette circulaire a été soumise à tous ceux qui ont eu une expérience avec l'Opéra dans le passé et a reçu leur approbation. Si ceux qui sont intéressés au succès de l'entreprise veulent signer le document préparé à cet effet, qu'ils dresser à M. Horace Fletcher, P. O. Drawer 253, Nouvelle Orléans, ils peuvent être assurés que le résultat récompensera largement leur appui."

La circulaire que l'on vient de lire nous a été transmise samedi, en anglais, à une heure trop avancée pour que nous ayons pu trouver le temps de la publier dans le numéro du dimanche.

Le projet nous semble excellent, mais, nous attendrons pour en parler que nous soyons mieux en possession des détails. Maintenant mieux que notre santé n'est pas encore assez rétablie, pour que nous nous livrions au travail.

C'est ce qui nous condamne à dire quelques mots seulement sur le bénéfice de demain. C'est la seconde des trois soirées supplémentaires offertes à M. M. Maugé; c'est aussi le bénéfice de M. Raynaud, premier ténor. Or on connaît assez les sympathies que nous portons à l'un et l'autre, pour être certains de l'intérêt avec lequel nous voyons arriver cette soirée trois fois attirante, par les noms des bénéficiaires, par la reprise de *Lohengrin*.

Donc on voudra bien nous tenir compte de l'intention.

Les coupons timbrés ainsi "4 extra" sont ceux dont on devra faire usage à cette occasion.

Ce soir, *La Traviata*, avec MM. Gluck, Dethurens, Mme Jan Boyer.

La circulaire par laquelle débute cet article a été tout d'abord favorablement accueillie et déjà elle compte les adhésions que voici:

Comité d'Organisation.

Agar, Geo. E. — Lavendec, C. A.
Baldwin, Albert — Lyons, Théo. H.
Baldwin, Albert, Jr. — Leisenq, A. A.
Bauer, Dr Jos. — Latrobe, J. H.
Barclay, John — Lapeyre, Fernand
Baldwin, Jno M. — Mendes, Arthur
Bewley, Thos H. — Mahle, Wm.
Bierce, W. W. — McLean, James Lee
Baldwin, Henry — Morris, J. C.
Beer, Henry — Morris, Robert
Buckner, Newton — Moore, Robert, Jr
Baldwin, F. von — Morris, Jos. A.
Brulatour, Thos — Meyer, Carlos J.
Byrd, John G. — McAlroy, Hugh R.
Buchanan, Phil. — Mather, Thos D.
Capdevielle, Paul — Baptiste, A. A.
Carlos, J. W. — Maurat, Jules
Connor, Henry W. — Nott, G. W.
Dumaine, George — Newman, Chas
Dengler, Walter D. — Newman, Isidor R.
Day, Robert S. — Ormond, B. A.
DeRoulet, Dr A. W. — Provost, James
Delgado, Samuel — Preston, Geo. R.
Delgado, Isaac — Perilliat, Arsame
Dudley, W. S. — Phillips, Jno W.
Degrange, Jos. H. — Pescod, Peter F.
Mestia, Cartwright — Post, J. D.
Eastwick, Geo. Geo S. — Richards, W. F.
Fletcher, Horace — Richardson, Jas. S.
Ferris, David S. — Redmond, Wm. B.
Fernaris, N. V. — Reinert, A. W.
Flower, Walter C. — Schriever, Geo J.
Finley, Geo. E. — Paris, C. M.
Finley, Leonard M. — Stewart, Henry
Garlies, Henry — Spellman, M. R.
Garcia, Jos. — Strauss, J. B
Gordon, W. W. — Sully, Thos.
Gleany, I. E. — Shattuck, Albert R.
Grant, Daniel — Stauffer, W. E.
Hutchinson, A. C. — Smith, Max
Howard, Harry T. — Sterne, Maurice
Howard, Frank T. — Semmes, Thos. J.
Hyams, C. H. — Shakspeare, Jos. A.
Heffel, J. G. — Tertron, Raoul
Horter, John C. — Thibaut, James
Haverty, Chas. — Yelsich, Antoine
Jackson, Irwin — Violett, E. R.
Kohn, J. J. Hansen — Vasquez, D. A. S.
Krotkiblatt, W. R. — Vinnet, W. C.
Kersey, J. Waite — Whitney, George Q.
Kreutzenbiltz, E. M. — Wallace, S. D.
LeBourgeois, J. C. — Wheeler, A. D.
Low, Clarence F. — Woodward, T. J.
Landauer, A. J. K. — Winship, Jas M.
Landry, A. C. — Walmsley, S. F.

Académie de Musique.

Le *Junior Partner* qui a fait grand bruit à New York l'année dernière a été joué dimanche soir et ce soir, devant un nombreux auditoire.

Les artistes ont remporté un franc succès et ont été accueillis par de chaleureux applaudissements.

D'un bout à l'autre de cette comédie-vaudeville, cela a été un rire irrépressible dans toute la salle.

Pour lever de rideau on a donné une charmante comédie en un acte, par M. Clyde Fitch: *Frederick Lemaître.*

Grand Opera House.

Mlle Annie Pixley une comédienne qui depuis longtemps est en relations excellentes avec les divers publics des Etats-Unis, a fait sa rentrée à ce théâtre dans *Mme Blythe de Duluth* et a été chaleureusement applaudie d'un bout à l'autre de la pièce. Elle a joué ce rôle avec beaucoup de finesse le rôle de Mlle Blythe. Cet engagement populaire sera d'une semaine seulement.

Bendoir conjugal:

—Dis-moi donc, mon cher, tu trouves ça juste que je sois obligée de faire des économies, moi, quand tu ne te refuses rien, toi?

—Très justes, chère amie. En l'épousant, j'ai fait un riche parti, ce qui me permet bien des choses. Mais à toi, qui n'as épousé qu'un pauvre hère, les économies s'imposent.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecelia Simonnelet, sa femme décédée.

No 37,899.—Civil District Court pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Gen. G. Friedrichs encanteur.—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 15 février 1893, à 11 h. du matin, à la Bourse des Ventes de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément au ordre de l'Hon. C. H. Theard, Juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession et dénomination mentionnée:

Six certaine lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'il 1 38, connu par les rues Magistrat, Warsaw, Harpine et Verte désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 apparant numérotés: Le lot No 10 mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, sur 240 pieds 5 pouces à l'intérieur de profondeur; le lot No 10 mesure 22 pieds de face à la rue Magistrat, sur 221 pieds 4 pouces sur la ligne de lot No 10, et 22 pieds 4 pouces en sur la ligne de lot No 12; le lot No 14 mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Warsaw, sur 179 pieds 5 pouces et 5 pouces à l'intérieur. Le lots 14 et 15 mesurent 22 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16, formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, a 20 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur et face d'un pan Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication, 1893 1 et 16 janvier.

Acte de vente préparé: Fred Zengel, notaire, aux frais de l'adjudicataire.

15 janv—15 19 22—1 8 15 fev

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 17 Janvier 1893.
—Indications pour la Louisiane—Temps couvert et plus froid; vents plus chauds de l'est au sud.

Température du 16 Janvier 1893.
Thermomètre de E. A. Cassidy, Opticien, No 14 rue de Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	32	0
Midi	36	3
3 P.M.	42	5
6 P. M.	42	5

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Armand Tabary à Mlle Marie E. DeGruy; John Frechou à Mlle Louise Nauman; Henry B. F. Drum à Mlle Cora Cunningham; Thomas Scubles à Mlle Anita Matthews; Geo. Fuchs à Mlle Agnes Phelan; John F. Aukenhil à Mlle Eugenie Schuque; Albert Schnell à Mme Veve Jerman Schilts.

NAISSANCES.—Mme Henry Binn, un garçon; James Reed, Jr., un garçon; Arno Berer, un garçon; Paolo D antoni, une fille; J. R. Lusher, une fille; Mathew Jeary, une fille; August Ritter, un garçon; Henry Bird, une fille; Peter J. A. Henricks, un garçon; Hermann Meyer, un garçon; Alex Leder Mackbar, un garçon.

DÉCÈS—Henry W. Johnson, 5 mois 26 avenue Pacifique; Alfred Miller, 49 ans, habitation de Mme Baker, Algier; Edward Robin, 20 ans, Gouldsboro, Lac; M. Smith, 25 ans 370 rue Première; Felix Lindon, 20 ans, coin Bourgogne et 36 Pierre; Peter Bookers, 24 ans, 211 rue Columbus; Bush A Conway, Galveston, Tex; Joseph Dupre, 20 ans, 393 rue Gravier; Emile P. Jahleon, 15 mois, 295 rue Française; Gustave Remmers, 72 ans, 50 ans, rue Kerlerec; Mme Louis H. Demerine, 26 ans, 114 rue Montégut; Jacob Meyer Sons, coin Moyne et St-Claude; Mme Ve Kate Kuhn, 35 ans, 135 r a Conti; Henry Brauns, 37 ans, coin St-Ida et Constance; Michel Hanbe, 37 ans, coin Lapeyrouse et Claiborne; Mme Ve Elich McIntyre, 81 ans, 50 rue Chestnut.

Cour Suprême.—Jacksonville, Tampa and Key West R. R. Co. contre la American Construction Co, pour obtenir une annulation de poursuites. Cette demande est rejetée.

Elyton Land Co contre Marie E. Elrath. Jugement annulé.

J. T. Lisa Co Limited et Richard William contre W. Cameron & Castles. Jugement confirmé.

Fort Payne Coal and Iron Co., contre A. L. Sayles—Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—Morris McGraw contre S. I. Salomon, pour $13,155.

N. Foester & Cie., contre Jos. Rainy & Cie., pour $4,758.

Pleasant Bros., contre la N. O. and Northeastern R. R. Co., pour $1,150.

Dr A. S. Wheeler contre Dr J. Morice, pour obtenir une injonction empêchant le défendeur d'exercer comme chirurgien-vétérinaire du département du feu; poste auquel il n'a pas été légalement élu.

Cour Criminelle.—Section A.—C. Abadie et T. Casey, votes de fait. Ordonnance de non lieu.

W. Jones, voies de fait, ordonnance de non lieu.

S. S. Nolt, voies de fait, $20 ou 30 jours.

Deuxième Cour de Recorder.—Salvador Toredo, au dos trois hommes qui ont résisté aux agents vendredi dernier au Marché Français et les ont battus, a été arrêté hier par le sergent McCabe et a été condamné par le recorder Moulin à $50 ou 50 jours et mis sous caution de $250 pour répondre devant la Cour Criminelle à une accusation de voies de fait.

Nomination d'assesseurs.—Le Gouverneur vient de nommer les assesseurs de la paroisse d'Orléans. Ce sont:

1er	District,	Jerry Gleason.
2me	Do	Hypolite Garrot.
3me	Do	Thos P. Hawthorn.
4me	Do	E. K Skinner.
5me	Do	John Keany.
6me	Do	H B. McMurray.
7me	Do	Thos W. Castelman.

Howard Association.—A une réunion de l'Association Howard, tenue lundi, 9 janvier, le bureau suivant a été élu pour l'année 1893: Hy. Ginder, président; Geo. J. B Vinet, vice-président; J. M. Coos, secrétaire; S. B. Newman, trésorier;

Board des Directeurs: E. B Kruthschnitt, Jas. T. Rodd, Jules Aldigé, Capt. Wm. Beanham, Philippe Buchanan.

Comité de finance: Thos. Green, Jas. G. Blanchard, Colomb H. Allen, Le Major Leonidas P. Vinet a été élu membre de l'association.

Elections de Directeurs.—Directeurs de la *Germania Insurance Company* élus hier, 16 janvier:

J. J. Weckerling, J. Hassinger, Louis Grunewald, Frank Vatter, J. E. Merilh, J. J. Langles, P. W. Dielmann, J. B. Meyers, A. G. Ricks, Geo. Liedelich, John G. Moll, D. Bernhardt, M. Vonderbank, Emile Weber, A. Thiesen, H. Zuberbier.

Directeurs de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles élus hier:

J. D. Peet, J. L. Herwig, F. T. Howard, Hugh W. Breen, A. B. Wheeler.

Directeurs de la Canal and Claiborne élus hier, lundi, 16 janvier:

E. J. Hart, E. J. Hart, jr., B J. Mont gomery, C. K. Hall, I. N. Marks, W. B. Schmidt, W. Hart Jewell.

Suicide.—La police est en ce moment à la recherche d'un nommé Sam Patton qui a disparu depuis samedi soir. Il habitait rue Gravier entre Liberté et Franklin. Il avait passé la journée à boire bien qu'il eut promis à toute sa famille de se guérir de cette pernicieuse habitude.

Malgré ses bonnes résolutions, il s'enivrait du reste depuis plusieurs jours plus que jamais, et d'après la lettre adressée à sa femme, il n'est guère permis de douter qu'il ne soit accédé au sautant dans le fleuve, probablement dans le voisinage des casernes.

Dans cette lettre, il dit que n'ayant pas assez d'empire sur lui-même pour abandonner la boisson qu'il sait dépendant lui être funeste, et indigne de la considération que lui accordent cependant sa famille et ses amis, il préfère mourir.

Il termine sa lettre en disant qu'on ne le retrouvera plus que mort. Sa femme, connaissant son caractère et sachant que plusieurs fois il avait menacé d'en finir avec la vie, ne doute pas qu'il ne se soit noyé et elle a offert une récompense à celui qui retrouvera le cadavre.

Une enquête faite au sujet de cette disparition a amené une découverte de nature à faire douter du suicide ou tout au moins à lui attribuer une autre cause.

Patton est employé par MM. A. G. Rhodes & Cie, 401 rue Baronne, lesquels prétendent être victimes d'un détournement de $200 dont il est coupable.

Il n'a pas reparu au magasin depuis vendredi.

La police a reçu l'ordre de l'arrêter.

Chute fatale.—Hier à midi, un nommé Paul Millen, âgé de 45 ans, et natif de New York, était occupé à réparer des tuyaux dans la chambre des machines de la brasserie Southern, lorsque par suite du déplacement d'une des planches de l'échafaudage sur lequel il se trouvait, il a perdu l'équilibre et est tombé sur l'asphalte dont est pavée la chambre des machines.

Il a été relevé sans connaissance et transporté immédiatement à l'Hôpital où il est mort à midi 30, quelques minutes après y être arrivé. A 1 heure, le Dr J. Maylie a vu le corps et a délivré un certificat de décès causé par une fracture du crâne.

Le défunt était marié et père de plusieurs enfants; il habitait rue Girod près Baronne.

Incendie.—Dimanche matin à 3 heures le moulin à riz "Edna", avec ses dépendances, a été détruits par un incendie, à Mermentau, paroisse Acadie. Il était évalué $55,000 et assuré $25,000.

Cinq wagons de la Southern Pacific RR/Co ont été détruits et la voie a été endommagée sur une distance de trois cents pieds.

M. J. Magi, le propriétaire de ce moulin, a failli périr dans les flammes, le feu ayant pris au rez-de-chaussée et brûlant déjà depuis quelque temps lorsqu'il a été découvert. La chambre de M. Magi étant aux étages supérieurs, il lui a été difficile de gagner le dehors.

Le fait que la salle des machines a été détruite la dernière, écarte toute possibilité que l'incendie y ait pris naissance, et M. Magi est porté à croire à la malveillance.

Bonne capture.—Les vols deviennent si fréquents en ville, particulièrement les vols dans les vitrines des divers magasins, que le chef Gaster, après des plaintes réitérées par les victimes de ces vols a donné l'ordre à ses détectives de rechercher activement les auteurs de ces délits.

Les efforts des représentants de la loi n'ont pas tardé à aboutir, car hier une accusation de vol a été portée contre Geo. Fisher, pour vol d'armes à feu chez M. John Tosco, 227 et 229 rue Decatur, à qui on avait dérobé jeudi dernier pour $150 de fusils et revolvers.

Voici comment le coupable a été découvert. Dimanche soir, le sergent McCabe ayant arrêté rue Bienville, près des rues Warsaw et Magistrat, a 20 pieds de distance de la rue Warsaw sur 110 pieds de profondeur et face d'un pan Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication, 1893 1 et 16 janvier.

Acte de vente préparé: Fred Zengel, notaire, aux frais de l'adjudicataire.

15 janv—15 19 22—1 8 15 fev

aussi avait été amenée au poste, a dit que Fisher en avait une pareille cachée chez elle dans une armoire. Cette arme a été saisie par la police, qui, sur un avis reçu, a retrouvé entre les mains de M. Sanders, 355 rue Bienville, un fusil acheté à Fisher, puis on autre vendu par lui chez M. Rousseau; enfin un autre a été retrouvé chez M. Laferranderie, brocanteur.

Toutes ces armes ont été reconnues par M. Tosco comme lui appartenant, ce qui a établi la culpabilité de Fisher; de là l'accusation portée contre lui par le detective Flood. Il sort du pénitencier où il avait été envoyé pour dix-huit mois pour vol.

Le successeur du Dr Logan.—La faculté de l'Université Tulane s'est réunie pour nommer le successeur du Dr Logan, professeur de chirurgie à la faculté de médecine de l'Université. Elle a fait choix du Dr A. B. Mile, l'éminent interne de l'Hôpital de Charité.

Bal de la Société Française.—C'est samedi prochain que la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle donne son grand bal annuel, qui l'aide à faire face aux énormes dépenses annuelles que lui occasionnent ses innombrables charités et les abondants secours qu'elle accorde à tous ses membres, sans exception, ainsi qu'à leurs familles.

Il est vrai que cette association—un modèle dans son genre—est très nombreuse, et que chacune des cotisations lui est payée avec une régularité que l'on ne trouve guère que chez elle; mais ces cotisations sont loin de couvrir ses frais. Il lui faut donner une fête pour joindre strictement les deux bouts et ne risquer jamais de se trouver en déficit. Les sociétaires le comprennent si bien, que, spontanément, ils s'engagent personnellement, d'avance, à assurer le succès de cette fête.

Très populaire, très-court, le bal de la Société Française; d'abord, parce que l'on s'y amuse beaucoup et qu'il y règne toujours la plus franche gaîté et un entrain tout français; ensuite, parce que c'est exactuellement un bal de famille et qu'il n'y a pas une mère qui ne puisse y mener sa fille.

C'est à la salle des Odd Fellows qu'aura lieu, cette année, samedi prochain, 21 courant, ce bal. Comme, toujours, il y aura foule; comme toujours, on s'y amusera.

Le prix du billet d'entrée n'est que d'une piastre.

Nous reviendrons sur cet intéressant sujet, avant samedi prochain.

Vols.—Hier matin à 1 heure, un malfaiteur a volé $18 chez M. E. J. Adams, rue de Chartres No 510.

—On a volé une somme de $27 la nuit dernière à M. G. B. Billons qui loge chez Mme Smith rue Jersey No 524. Un nommé Chas Johnson qui partageait la chambre de M. Billons, est l'auteur de larcin. Il a pris la fuite.

Arrestation.—Un député shérif de Greensboro, Ala., est venu hier chercher W. C. Westbrooks, âgé de 25 ans, qui s'était constitué prisonnier entre les mains de l'agent Escudé, auquel il avait dit que ne pouvant vivre plus longtemps avec le remords d'avoir tué à Greensboro, l'intendant d'une plantation, nommé Ira Smith, il préférait supporter les conséquences de son crime.

On a télégraphié immédiatement à Greensboro et appris que l'histoire racontée par le meurtrier était exacte et qu'un représentant de la loi serait envoyé à la Nouvelle-Orléans pour le ramener.

Le prisonnier est parti hier soir.

La Levée Sarpy.—Le major Richardson, et M. B. Thompson, sous-ingénieur d'Etat, qui reviennent d'une inspection de la levée Sarpy, déclarent qu'à moins que le temps ne retarde les travaux, ceux-ci seront très prochainement cette semaine. Cette levée mesurera 3,300 pieds de long et aura une hauteur moyenne de 17,8 et contiendra 155,000 pieds cubes de terre.

Police Board.—Le meeting hebdomadaire des membres du Police Board a eu lieu hier soir à 7 heures, sous la présidence du maire Fitzpatrick. MM. Demouelle, Borne, Beanham, Drolla, le secrétaire Donnand, le chef Gaster, son secrétaire Vandervoort et le Dr Bayon étaient présents.

Après la lecture du procès verbal du dernier meeting, on procède à l'audition du seul cas porté devant le Board. C'est celui des agents L. J. Thrence et Harvey Brown, du sixième precinct, accusés de négligence par le sergent Boyle, pour ne pas avoir répondu à une alarme d'incendie. Ils sont réprimandés.

Le secrétaire lit une communication de l'avocat de la ville qui informe le Board que les agents ne sont pas exemptés du service du feu.

A la requête du Dr Bayon, on autorise le chef Gaster à acheter une bascule pour déterminer le poids des postulants au poste de surnuméraire.

Lecture est donnée d'une accusation d'incontinence portée contre l'agent Molloy, par le juge D C. Hollander.

Les agents suivants qui ont été malades reçoivent moitié salaire: H. B. Jackson, 8 jours; J. S. Fields, 15 jours; W. Hendricks, 7 jours et J. Parker, 13 jours.

On décide de rembourser aux agents C. Fogarty et T. G. Smith la moitié du montant d'une amende à laquelle ils avaient été condamnés par le Board il y a environ trois mois.

On autorise les détectives Kerwin et Pecora à accepter une somme de $100 offerte pour l'arrestation d'un faussaire du nom de J. H. Todd.

Les surnuméraires suivants sont promus au grade d'agent: Horton, Gorman, Bell, Whitty, O'Rourke, Torres, Weaver, Kennedy, Lucich, Murphy, Graham, Rainey, Bateman, Seldner et Diamond.

On nomme les surnuméraires suivants: J. T. Bancroft, Gus. Alexander, Ed. McFarland, A. Catanzero, John F. Uhde, E. Foler, R. J. Long, Geo Doyle, E. Casady, T. F. Kenny, H. Robertson, E. Trinchard, L. Lannon, H. Ferrier et P. O'Brien.

Le tirage des deux membres du Board, élus pour quatre ans, est sur le point de devenir vacant.

M. Denis qui est l'un des deux membres sortant, ayant exprimé l'intention de ne pas se présenter pour un nouveau terme, ses collègues, ses amis et quelques membres du conseil ont fait auprès de lui démarche sur démarche pour tacher d'ébranler sa résolution, mais nos regrettons de l'annoncer, leurs tentatives sont restées vaines et M. Denis dont les affaires réclament toute l'attention, insiste pour quitter ces fonctions publiques, dont il s'était si bien acquitté.

Le Board perdra en lui un précieux conseiller, toujours écouté de ses collègues qui avaient confiance dans sa sagesse et son expérience administrative: les agents regretteront en lui un chef respecté, ami de la discipline, mais sachant la faire aimer plutôt que craindre.

Tel est à peu près le principe sur lequel est basée cette gigantesque machine que l'on appelle l'Union générale, pouvant, quand et comme il lui plairait, paralyser toute espèce de travail, toute espèce d'activité.

C'est pour arrêter ce mouvement, qui vise, nettement, à supprimer la liberté individuelle et les droits du travailleur; c'est pour assurer la propriété et l'inviolabilité des contrats, que s'est formée, parmi nous, la ligue pour la maintien de la légalité et de l'ordre public.

Voici du reste, à peu près textuellement, le but et l'objet qu'elle poursuit:

"Maintenir la mise en vigueur de la loi; assurer l'inviolabilité des droits de la propriété individuelle, ainsi que la sainteté des contrats; aider les autorités à conserver la paix et l'ordre public; s'efforcer d'établir le bon accord et l'harmonie entre le capital et le travail; chercher à fonder un système d'arbitrage en vue de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir entre les patrons et leurs employés et, par là, protéger les intérêts des classes laborieuses aussi bien que ceux de la société, en général."

Voilà, certes, une belle œuvre et une noble entreprise. Tous les honnêtes gens y applaudiront et la soutiendront.

Voici, du reste, la déclaration de principes de cette Ligue de Bien Public. On va voir qu'elle n'attaque aucun droit et qu'elle les assure à tous:

"Nous reconnaissons à tous les hommes le droit de former des Unions pour se protéger. Nous à dénions toute agglomération d'individus le droit d'empiéter sur la liberté et les droits d'autrui. Nous dénions à toute Union, quelle qu'elle soit, le droit de forcer à employer, soit un individu, soit une classe privilégiée, au détriment des droits et de la liberté d'autres droits et liberté garantis par la Constitution des Etats-Unis, et par celle de l'Etat de la Louisiane, et nous nous engageons à soutenir ces principes."

Une pareille déclaration n'a pas besoin de commentaires. Chacune de ses affirmations est d'une correction irréprochable. Elle sauvegarde les droits, la liberté de tous ceux—et ils sont en grand nombre—qui n'appartiennent pas à une union de travailleurs. A tous ces titres elle sera accueillie avec bonheur par la population de notre métropole.

L'AFFAIRE DU PANAMA. — Dépêche reçu à New-York:

PARIS, 12 janvier.—Au début de la séance, M. Casimir-Perier, président de la Chambre, prononce une courte allocution. "Les défaillances individuelles, dit-il, ne doivent pas être un obstacle au progrès de la République, encore moins en ébranler les fondements. Le gouvernement est anxieux d'infliger aux coupables un châtiment proportionné à leurs fautes; mais les instruments ordinaires de la justice que prescrivent les lois et la constitution suffiront à cette tâche."

Telle a été, en substance, la harangue de M. Casimir Périer. La Chambre l'a accueillie par des applaudissements sufficants mais peu nourris. Peut être s'attendait-on à un discours plus étendu et d'une allure plus vigoureuse.

M. Henri Chasseing, député socialiste de Paris, dépose immédiatement une proposition portant que toute personne reconnue coupable d'avoir proféré des accusations fausses, relativement à l'affaire du Panama, sera passible de certaines peines spécifiées par la loi.

Le chambre refuse de voter l'urgence pour cette proposition. Plusieurs députés déclarent même M. Chassaing et lui reprochent de vouloir, sous prétexte de empêcher les calomnies de se produire, étouffer l'enquête qui se poursuit actuellement à l'égard du Panama.

M. Rabard, député radical de Meinet-Oise, demande à interpeller le gouvernement sur les dénonciations qu'il réclame en même temps qu'une date aussi rapprochée que possible soit fixée pour ces élections.

M. Albert Chiché, député boulangiste de Bordeaux, supprime l'interpellation et la remplace par M. Habbard, en demandant, dans un discours bref mais violent, la dissolution immédiate de la chambre des députés et la convocation d'une assemblée constituante. A milieu d'une grande confusion, il s'écrie que le peuple a assez de cette clique de ministres et de leurs méthodes gouvernementales; il ajoute qu'aucun artifice d'hypocrisie ne saurait rendre désormais la popularité à un pareil gouvernement.

M. Ribot, président du conseil et ministre de l'intérieur, répond tout à la fois à M. Hubbard et à M. Chassaing. Il dit qu'il faut laisser le loi accomplir son œuvre, sans vouloir ainsi intervenir à tout instant, car la loi, ajoute-t-il, possède tous les moyens nécessaires pour mener à bonne fin la tâche qui lui est soumise en ce moment. La procédure ne peut être retardée constamment par des considérations personnelles.

Quant à la chambre, elle doit poursuivre ses travaux et laisser la justice agir dans le cercle de son droit. Quand viendra le jour des élections, les républicains, fermes dans leur conviction d'avoir fait leur devoir, iront avec confiance devant le pays. Il est impossible, conclut il, de fixer la date des élections même d'une façon approximative.

Comme il n'y a pas de fête française sans chansons, c'est M. Emile Lubeigt, chef du Cosmopolitan Hotel, qui s'est chargé d'exécuter une chanson en langue bérnaise.

Toute fête française doit, nécessairement, se terminer par un bal. Ce bal a eu lieu dans la grande salle de l'Union Française entre rues Dauphine et St-Philippe. Jusqu'à quelle heure a-t-il duré? Nous ne saurions le dire. Mais il était bien tard dimanche soir, ou bien tôt, lundi matin, quand les derniers accords de l'orchestre se sont fait entendre.

Le comité du bal se composait de MM. Emile Lubeight, L. Roussel, A. Brunet, J. Dabos, L. P. Bonby, J. Daubère Dr Brocard, L. Buisson et H. Ranit.

L'Association compte en ce moment, après trois ou quatre mois d'existence, 260 membres.

Voici la liste des officiers de l'Association:

Président, Eug. Castaing; 1er Vice Président, Emile Tulegne; 2e Vice-Président, A. Brunet; Secrétaire, N. Sarramagne; Secrétaire assistant, Alf. Lonstalot; Secrétaire aux finances, J. B. Souillard; Trésorier, J. Daubère; Grand Marshal, J. M. Mandot; Médecin, le Dr Thérard.

Bureau des Directeurs: Justin Darrell, Emile Lubeigt, Ed. Domecq, B. Bédon, E. J. Bernadas, J. Laporte, H. Maumus, H. Salles, L. P. Bonby, L. Buisson.

En somme, fête charmante et qui promet à la nouvelle association française de longs jours de prospérité.

Mesmes faits.—Les agents ont déposé hier au Zoo poste de police deux brunettes qu'ils ont trouvées abandonnées au coin des rues Race et Front.

La ligue pour le maintien de la légalité et de l'ordre public.

Tout le monde se rappelle avec tristesse, la trop fameuse grève qui s'est organisée, il y a quelque temps, en Louisiane, à la Nouvelle Orléans, et qui a jeté tant de trouble dans le commerce national. Elle avait pour but—nous nous bornons de le répéter—d'exercer une pression sur la classe laborieuse et de la forcer à cesser le travail, en vue d'arrêter toute l'activité industrielle et commerciale. Et pourquoi, s'il vous plaît? parce qu'un ou plusieurs individus avaient été—pour une cause ou pour une autre, à tort ou à raison, nous ne discutons pas, nous constatons—mis hors d'emploi, mis à pied, comme on dit vulgairement; ou bien, parce que certain chef ou contremaître d'atelier déplaisait à ceux qu'il avait à conduire.

On avait fait beaucoup de bruit à ce propos. Non seulement toute la population travailleuse de la Nouvelle-Orléans, mais tous les ouvriers et employés des Etats-Unis devaient se mettre en grève, déserter les ateliers, boycotter les patrons, pour soutenir deux ou trois blancs ou gens de couleur, nous ne nous occupons, ni de l'origine ni de la nationalité des individus en cause.

Par dessus le marché, tout homme, exerçant un métier quelconque, devait appartenir à une société dite l'Union, sous peine de ne trouver du travail nulle part, de mourir de misère, s'il n'aliduait pas sa liberté, s'il ne devenait un instrument docile, aveugle, entre les mains de quelques meneurs habiles qui se seraient ainsi constitués les maîtres absolus de tout le monde économique, et auraient dicté leurs lois aux ouvriers, tout à la fois, et aux patrons.

Tel est à peu près le principe sur lequel est basée cette gigantesque machine que l'on appelle l'Union générale, pouvant, quand et comme il lui plairait, paralyser toute espèce de travail, toute espèce d'activité.

C'est pour arrêter ce mouvement, qui vise, nettement, à supprimer la liberté individuelle et les droits du travailleur; c'est pour assurer la propriété et l'inviolabilité des contrats, que s'est formée, parmi nous, la ligue pour la maintien de la légalité et de l'ordre public.

Voici du reste, à peu près textuellement, le but et l'objet qu'elle poursuit:

"Maintenir la mise en vigueur de la loi; assurer l'inviolabilité des droits de la propriété individuelle, ainsi que la sainteté des contrats; aider les autorités à conserver la paix et l'ordre public; s'efforcer d'établir le bon accord et l'harmonie entre le capital et le travail; chercher à fonder un système d'arbitrage en vue de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir entre les patrons et leurs employés et, par là, protéger les intérêts des classes laborieuses aussi bien que ceux de la société, en général."

Voilà, certes, une belle œuvre et une noble entreprise. Tous les honnêtes gens y applaudiront et la soutiendront.

Voici, du reste, la déclaration de principes de cette Ligue de Bien Public. On va voir qu'elle n'attaque aucun droit et qu'elle les assure à tous:

"Nous reconnaissons à tous les hommes le droit de former des Unions pour se protéger. Nous à dénions toute agglomération d'individus le droit d'empiéter sur la liberté et les droits d'autrui. Nous dénions à toute Union, quelle qu'elle soit, le droit de forcer à employer, soit un individu, soit une classe privilégiée, au détriment des droits et de la liberté d'autres droits et liberté garantis par la Constitution des Etats-Unis, et par celle de l'Etat de la Louisiane, et nous nous engageons à soutenir ces principes."

Une pareille déclaration n'a pas besoin de commentaires. Chacune de ses affirmations est d'une correction irréprochable. Elle sauvegarde les droits, la liberté de tous ceux—et ils sont en grand nombre—qui n'appartiennent pas à une union de travailleurs. A tous ces titres elle sera accueillie avec bonheur par la population de notre métropole.

L'AFFAIRE DU PANAMA. — Dépêche reçu à New-York:

PARIS, 12 janvier.—Au début de la séance, M. Casimir-Perier, président de la Chambre, prononce une courte allocution. "Les défaillances individuelles, dit-il, ne doivent pas être un obstacle au progrès de la République, encore moins en ébranler les fondements. Le gouvernement est anxieux d'infliger aux coupables un châtiment proportionné à leurs fautes; mais les instruments ordinaires de la justice que prescrivent les lois et la constitution suffiront à cette tâche."

Telle a été, en substance, la harangue de M. Casimir Périer. La Chambre l'a accueillie par des applaudissements suffisants mais peu nourris. Peut être s'attendait-on à un discours plus étendu et d'une allure plus vigoureuse.

M. Henri Chassaing, député socialiste de Paris, dépose immédiatement une proposition portant que toute personne reconnue coupable d'avoir proféré des accusations fausses, relativement à l'affaire du Panama, sera passible de certaines peines spécifiées par la loi.

Le chambre refuse de voter l'urgence pour cette proposition. Plusieurs députés déclarent même M. Chassaing et lui reprochent de vouloir, sous prétexte de empêcher les calomnies de se produire, étouffer l'enquête qui se poursuit actuellement à l'égard du Panama.

M. Rabard, député radical de Meinet-Oise, demande à interpeller le gouvernement sur les dénonciations qu'il réclame en même temps qu'une date aussi rapprochée que possible soit fixée pour ces élections.

M. Albert Chiché, député boulangiste